

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MAI 2010

<u>Présent-e-s</u> :	Mme	Helen	Schneuwly	RL+	<i>Présidente</i>
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	<i>Vice-présidente</i>
	M.	Christian	Hottelier	BA	<i>Secrétaire bureau</i>
	M.	Patrice	Arioni	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Marc	Bohren	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Bernard	Boymond	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Evelyne	Butikofer	RL+	<i>Conseillère</i>
	Mme	Muriel	Devins	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Daniel	Fischer	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Florian	Giacobino	RL+	<i>Conseiller</i>
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Inès	Micheli Kristof	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	David	Pittier	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Ginior	Rana Zolana	RL+	<i>Conseiller</i>
	M.	Thierry	Schmid	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Jacques	Vallet	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Alain	Walder	DCe	<i>Maire</i>
	M.	Georges	Vuillod	RL+	<i>Adjoint</i>
	M.	Claude	Crottaz		<i>Secrétaire général</i>
	<u>Excusé-e-s</u> :	Mme	Nicole	Mouty	BA
M.		Christophe	Cortiglia	DCe	<i>Conseiller</i>
<u>Procès-Verbaliste</u> :	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 RL+ : Radical, Libéral et Plus

Mme H. Schneuwly, présidente du Conseil municipal, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et excuse l'absence de Mme Nicole Mouty, convalescente, et de M. Christophe Cortiglia. Elle ouvre la séance à 20h40.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2010
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapports des commissions :
 - *Bâtiments et école*
Renouvellement de la chaudière du Centre communal
Rapporteur : Christian Hottelier
- VI. Projets de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1247 Crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2009.*
 - VI.2. *P-D-1248 Approbation du compte de fonctionnement du compte d'investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2009*
 - VI.3. *P-D-1249 Approbation des comptes 2009 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées*
 - VI.4. *P-D-1250 Crédit d'investissement de CHF 45'000.- destiné au remplacement des sources lumineuses et à la rénovation des installations sanitaires à l'école de Compesières*
 - VI.5. *P-D-1251 Crédit d'investissement de CHF 250'000.- destiné au remplacement de la centrale de chauffage du Centre communal de Compesières et à des travaux de réfection du bâtiment*
- VII. Election du bureau du Conseil municipal pour la période 2010-2011
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune rectification, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2010

➔ **N'appelant aucune correction le procès-verbal de la séance du 20 avril 2010 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Lecture de la lettre de remerciements adressée par le Compesières FC en date du 16 avril 2010, relative à la subvention octroyée par la commune ; ladite subvention sera utilisée en faveur des juniors du club.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Pavillons provisoires de Compesières

L'autorisation de construire, relative à l'installation de pavillons provisoires à Compesières, est parue dans la Feuille d'avis officielle du 21 mai dernier.

2. Course du Conseil municipal

Comme précédemment annoncé, la course du Conseil municipal se déroulera le 12 juin prochain. **M. A. Walder** indique que le départ se fera de Compesières à 7h00 ; il prie d'ores et déjà les participants de réserver leur soirée. De plus amples renseignements à ce sujet parviendront prochainement aux personnes concernées.

3. Transports publics genevois – Ligne n°4

Suite à l'accord obtenu des Douanes suisses, le terminus de la ligne n°4 sera malheureusement déplacé de la route des Ravières à la douane de Perly. **M. A. Walder** rappelle que la commune de Bardonnex avait adressé un courrier aux Transports publics genevois (TPG) demandant la prolongation de ladite ligne, dans un premier temps jusqu'à la place De-Brunes à Bardonnex, puis jusqu'à Croix-de-Rozon. Lecture du courrier des TPG du 21 avril 2010 informant de leur décision et signalant que le projet d'une desserte par les transports publics, reliant Croix-de-Rozon à Perly, reste à l'ordre du jour du plan directeur 2011-2014.

4. Circulation à Croix-de-Rozon

Lecture du courrier, daté du 10 mai 2010, de la Direction générale de la mobilité (DGM) informant que des mesures de sécurisation seront mises à l'essai pendant une année sur le tronçon situé entre le giratoire de la route d'Annecy et la douane de La Mûre. A l'échéance, ladite mesure pourra être adaptée, adoptée voire levée si elle ne répond pas aux attentes de la commune.

Les mesures relatives à l'axe du Pont-de-la-Fin devront faire l'objet d'une demande d'autorisation de la part du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI).

Dans l'attente de la mise en place de ces mesures, des contrôles radar seront ponctuellement effectués par la gendarmerie.

5. Cartographie des cambriolages

M. A. Walder reçoit régulièrement, du poste de police de Lancy-Onex, une cartographie des cambriolages enregistrés sur le canton. Il relève qu'aucun délit de ce genre n'a été commis sur la commune durant la période du 29 avril au 6 mai 2010, ce qui n'était pas le cas les semaines précédentes.

6. Association Caddie Service

Pour la somme de 5 francs, cette association permet aux personnes se déplaçant en bus ou à vélo et faisant leurs courses au centre La Praille, par exemple, de se faire livrer leurs achats à domicile.

D'une manière un peu cavalière, ladite association a réclamé la somme de CHF 5'000.- à la commune de Bardonnex pour les services rendus à quelques-uns de ses administrés ; ceci, selon une décision unilatérale, prise lors de son assemblée générale du 11 février dernier.

Devant cette manière de procéder et le peu de renseignements fournis, l'Exécutif a décidé de ne pas verser la somme demandée. Néanmoins, **M. A. Walder** suggère que la commission de l'environnement et du développement durable étudie prochainement ce dossier qui prône la mobilité douce et les liens sociaux.

7. Club des Aînés – Chorale du cœur

Le Club des Aînés, qui a récemment informé la commune de sa fusion avec la Chorale du cœur, compte désormais 37 membres. Lors d'une visite de courtoisie, **MM. A. Walder et G. Vuillod** ont pu remarquer que ce club, principalement féminin, était convenablement installé dans les locaux de La Bossenaz.

8. FASe

M. A. Walder indique que sur les 220 questionnaires envoyés aux jeunes de 14 à 20 ans domiciliés sur la commune, 70 ont été complétés et retournés à la mairie. Ils ont été transmis à la FASe qui les compulsera et effectuera un bilan. Après en avoir consulté quelques-uns, M. A. Walder a pu constater que la politique communale intéresse peu cette catégorie de la population.

9. Attribution de subventions par les commissions

Suite à l'interrogation formulée par les commissaires, **M. A. Walder** indique que les demandes de subventions adressées à la mairie, si elles sont éligibles par les commissions Sociale ou Environnement et développement durable, sont transmises à ces dernières. Mme N. Mouty opère néanmoins un premier tri sur les dossiers destinés à la commission sociale ; tri selon des critères qu'elle pourra expliquer à son retour.

Selon le caractère de certains dossiers, les demandes sont traitées directement par l'Exécutif pour des montants allant de 200 à 500 francs.

10. Antenne Jeunesse

L'inauguration de l'Antenne Jeunesse, à laquelle les membres du Conseil municipal sont cordialement invités, se déroulera à Plan-les-Ouates (8, ch. de Vers) le 15 juin 2010 à 18h00.

11. Accueil familial de jour

Lors de la dernière séance de l'Association des communes genevoises, un vote nominal des communes a refusé par 26 non, 14 oui et 3 abstentions le projet de contrat-cadre du dispositif d'accueil. L'assemblée n'est, par déduction, pas entrée en matière quant à son financement.

M. A. Walder rappelle que la loi a été votée par le Grand Conseil il y a un peu plus de deux ans et que le président de l'association pour l'accueil familial les Poussins, réseau intercommunal Genève sud-ouest, à laquelle est affiliée la commune de Bardonnex, a annoncé lors de la dernière assemblée générale, une entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2010. Si cette décision est maintenue, une solution intermédiaire de financement de secours pourra être trouvée mais elle ne pourra pas se faire par le biais du fonds intercommunal.

M. A. Walder relate qu'un des sujets d'étonnement de ce dossier est le coût d'une famille d'accueil qui s'élève, par enfant, à CHF 20'000.- par année, celui d'une crèche s'élevant à CHF 30'000.-.

12. Mesures de ralentissement dans le village de Charrot

L'autorisation pour la mise en place de mesures de ralentissement dans le village de Charrot a été reçue. Petit bémol : le choix des bacs devra être soumis à la Commission des monuments et des sites (CMNS).

13. Marquages de bandes cyclables

M. G. Vuillod est régulièrement en contact avec la DGM au sujet du marquage de bandes cyclables reliant la route du Gratillet au village de Landecy. Elles devraient être réalisées durant l'été.

14. Bardonnex – Aménagement de places de parking

Suite au crédit d'étude de CHF 8'000.- voté par le Conseil municipal en mars dernier, le projet, relatif aux futures places de stationnement dans le village de Bardonnex et présenté par le bureau CITEC, est plus positif que prévu. Il sera prochainement discuté au sein de la commission des routes et des emplacements communaux.

15. Verger de Compesières

En prévision des travaux pour l'installation des pavillons scolaires et des manifestations qui se dérouleront à Compesières durant l'été, **M. G. Vuillod** indique que le verger a été fauché de façon à dégager une bande naturelle délimitant les possibilités de parking sur le site.

16. Places de jeux

La commission recevra prochainement le mandataire, dont le devis a été retenu, afin de finaliser le projet et procéder au choix des nouveaux jeux. **M. G. Vuillod** a bon espoir de présenter une délibération à ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

V RAPPORTS DES COMMISSIONS

Bâtiments et école : renouvellement de la chaudière du centre communal

Ce rapport, lié au projet de délibération P-D-1251, sera traité au point VI.5 de l'ordre du jour.

VI PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1247 Crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2009

La présidente cède la parole à **M. M. Bohren**, président de la commission des finances, qui regrette la réception trop tardive des comptes de la Fondation intercommunale pour le logement de personnes âgées pour qu'ils soient traités en même temps que ceux de la commune. Il relève la clarté de ces derniers et la qualité du travail effectué par l'Exécutif et la comptable. Il conclut en rappelant que la commission a préavisé favorablement et à l'unanimité les délibérations 1247 et 1248 présentées ce soir.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

Considérant,

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d,*
- *les dépassements des crédits de fonctionnement totalisant **CHF 977'567.93**, selon le plan comptable DIAE, dont à déduire les montants ci-après déjà votés :*
 - CHF 18'461.20 (délibération D-1226 du 31 mars 2009 de CHF 20'000.-, Fourniture et remplacement des moteurs électriques d'ouverture des fenêtres de la salle communale de Compesières),*
 - CHF 10'000.- (délibération D-1229 du 19 mai 2009 de CHF 10'000.-, Subvention Festiverbant),*
 - CHF 28'114.80 (délibération D-1231 du 23 juin 2009 de CHF 40'000.-, Traitement des façades de l'auberge et du centre communal de Compesières contre les effets de la carbonatation),*
 - CHF 19'169.05 (délibération D-1232 du 23 juin 2009 de CHF 20'000.-, Travaux de peinture et sanitaires du bâtiment de La Bossenaz),*
 - CHF 16'673.85 (délibération D-1236 du 23 juin 2009 de CHF 15'000.-, Financement de l'achat et du tri de la vaisselle compostable lors de manifestations organisées par les sociétés communales),*
 - CHF 567'900.- (délibérations D-1227 du 19 mai 2009 et D-1237 du 23 juin 2009, respectivement de CHF 190'000.- et de CHF 510'000.-, Versement d'une allocation de CHF 300.- par habitant de la commune de Bardonnex),*
 - CHF 13'250.- (délibération D-1239 du 13 octobre 2009 de CHF 13'250.-, Octroi de subventions aux sections juniors du Compesières FC, du Ju-Jitsu Judo Club Compesières et de la fédération suisse de gymnastique section Compesières),**soit un total de **CHF 303'999.03**,*
- *Le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 11 mai 2010.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2009 pour un montant de **CHF 303'999.03**,*
2. *De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

2. P-D-1248 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2009

M. A. Walder rappelle que le Conseil municipal a été, tout au long de l'année 2009, particulièrement généreux en terme de crédits supplémentaires de fonctionnement puisque ceux-ci ont avoisiné un total de CHF 800'000.-. Une importante diminution de la provision pour les pertes sur débiteurs d'un montant de CHF 560'000.- a considérablement influencé le résultat de l'exercice qui affiche un excédent de revenus d'un peu plus de CHF 460'000.-. Cette manière de procéder a bien entendu reçu l'aval de l'organe de révision.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1248 – Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2009

Considérant,

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre f et 75, alinéa 1,*
- *le compte administratif pour l'exercice 2009 comprenant le compte de fonctionnement et le compte des investissements,*
- *le compte financier pour l'exercice 2009, qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 11 mai 2010.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ le Conseil municipal décide

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2009,*
2. *D'approuver le compte de fonctionnement 2009 pour un montant de **CHF 4'655'230.43** aux charges et de **CHF 5'118'771.69** aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **CHF 463'541.26,***
3. *D'approuver le compte d'investissements 2009 pour un montant de **CHF 567'264.95** aux dépenses et pour un montant de **CHF 0.00** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 567'264.95,***
4. *D'approuver le financement des investissements nets de **CHF 567'264.95** par l'autofinancement à raison de **CHF 1'418'633.36** au moyen de la somme de **CHF 955'092.10** qui est constituée par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **CHF 463'541.26,** l'excédent de financement s'élevant à **CHF 851'368.41,***
5. *D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **CHF 463'541.26,** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2009,*
6. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2009 totalisant à l'actif un montant de **CHF 24'049'136.13** qui se compose de :*

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	11'886'312.47
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	12'162'823.66
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	0.00
Total de l'actif	CHF	24'049'136.13

Et au passif un montant de **CHF 24'049'136.13** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	448'563.64
- Dettes à court, moyen et long terme (natures 21 et 22)	CHF	0.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	40'491.30
- Provisions (nature 24)	CHF	418'913.70
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	478'928.55
- Fortune nette (nature 29)	CHF	22'662'238.94
Total du passif	CHF	24'049'136.13

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2009 à **CHF 20'300'000.-** ; l'engagement de leasing (photocopieuse), hors bilan, s'élève à **CHF 66'883.60**.

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

3. P-D-1249 Approbation des comptes 2009 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées

La présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle que, selon les statuts de la Fondation intercommunale pour le logement de personnes âgées, le Conseil municipal doit en approuver les comptes. Il constate que les dépenses liées à la construction du bâtiment figurent à l'actif du bilan pour un montant de CHF 3'400'000.-. Le résultat de l'exercice, soit une perte d'un peu plus de CHF 9'000.-, est lié aux frais de fonctionnement du Conseil de fondation et n'aura aucune incidence sur la future exploitation de l'établissement.

La création d'une association chargée du fonctionnement et de la gestion de l'EMS de Drize est actuellement discutée au sein du Conseil de fondation. Celle-ci serait active dès l'inauguration de l'EMS, la Fondation intercommunale se reléguant au statut de bailleur.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1249 – Approbation des comptes 2009 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées

Considérant,

- l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- *l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées,*
- *le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2009 de la Fondation et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Christophe Fischer,*
- *la séance du Conseil de fondation du 3 mai 2010 au cours de laquelle ces comptes ont été approuvés à l'unanimité.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'approuver le compte de pertes et profits de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées au 31 décembre 2009 présentant un montant de CHF 10'320.24 aux charges et de CHF 657.25 aux revenus, la perte de l'exercice s'élevant à CHF 9'662.99.*
2. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2009 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 5'664'488.96.*

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

4. P-D-1250 Crédit d'investissement de CHF 45'000.- destiné au remplacement des sources lumineuses et à la rénovation des installations sanitaires à l'école de Compesières

La présidente cède la parole à **M. G. Vuillod** qui explique que cette délibération fait suite aux différentes discussions qui se sont déroulées au sein de la commission des bâtiments. Il s'est avéré que la réparation des luminaires équivalait au remplacement de la totalité du matériel devenu obsolète. De plus, la nouvelle installation permettra de réduire considérablement la consommation d'énergie. Il ajoute que les travaux porteront également sur un rafraîchissement des sanitaires vieillissants.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1250 – Crédit d'investissement de CHF 45'000.- destiné au remplacement des sources lumineuses et à la rénovation des installations sanitaires à l'école de Compesières

Considérant,

- *l'usure des supports des sources lumineuses et le vieillissement des appareils d'éclairage dans la cage d'escaliers et les classes d'école,*
- *la volonté exprimée par l'Exécutif de favoriser les dispositifs d'éclairage visant à réduire la consommation d'énergie électrique,*
- *la nécessité, en outre, de rénover les installations sanitaires en raison de leur vétusté,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des bâtiments du 26 avril 2010,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 45'000.- pour le remplacement des sources lumineuses et la rénovation des installations sanitaires à l'école de Compesières.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements 2100.503.11.*
3. *De la porter à l'actif du bilan, 2100.143.11, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir ce montant au moyen de 10 annuités par le compte 2100.331.11 de 2011 à 2020.*
5. *D'attribuer 1% sur le montant des travaux effectifs au Fonds de décoration une fois le projet réalisé.*

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

5. P-D-1251 Crédit d'investissement de CHF 250'000.- destiné au remplacement de la centrale de chauffage du Centre communal de Compesières et à des travaux de réfection du bâtiment

La présidente cède la parole à **M. Ch. Hottelier**, auteur du rapport, qui explique que ce dossier tient la commission en haleine depuis 2005. Il est personnellement heureux d'arriver à bout touchant, ce d'autant plus que la commune a demandé de prolonger, à plusieurs reprises, le délai de la mise aux normes environnementales de la chaudière du centre communal.

Quelques modifications sont portées au rapport par **Mme B. Guex-Crosier et M. G. Vuillod**, ceci avec l'approbation de l'auteur.

Comme mentionné dans l'exposé des motifs, **M. G. Vuillod** précise que le maintien du combustible en place est justifié par des questions qui demeurent en suspens dans l'attente du plan de site de Compesières. Il ajoute que le montant du crédit concerne également quelques travaux de réfection, dont la liste figure dans le procès-verbal de la commission des bâtiments.

M. Th. Schmid est ravi d'arriver au terme de ce dossier ; il regrette néanmoins, au vu de la dispersion et de l'historique des différents bâtiments communaux sis à Compesières, qu'une réflexion générale n'ait pu être possible.

M. A. Walder rappelle l'utilité de la rédaction de rapport, celui-ci énumérant les raisons qui ont amené le Conseil municipal à prendre telle ou telle décision. Un procès-verbal de commission peut faire office de rapport pour autant que le nom des intervenants ne soit pas cité. Il précise qu'un rapport est accessible au public, ce qui n'est pas le cas d'un procès-verbal de commission. Il encourage les membres du Conseil municipal à voter cette proposition sachant qu'il existe une réelle volonté d'étudier l'installation ultérieure de panneaux solaires.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1251 – Crédit d'investissement de CHF 250'000.- destiné au remplacement de la centrale de chauffage du Centre communal de Compesières et à des travaux de réfection du bâtiment

Considérant,

- que l'installation de chauffage du Centre communal, datant de 1973-1974, ne répond plus aux normes de l'Ordonnance sur la protection de l'air, du 16 décembre 1985 (OPair 92),
- que, selon l'ingénieur chauffagiste mandaté par l'Exécutif pour un bilan énergétique du Centre communal, l'état actuel des installations de la chaufferie est déficient (rapport d'août 2007),
- la décision de l'Exécutif de maintenir un chauffage mazout tout en procédant aux travaux d'assainissement et de rénovation de la chaufferie,
- le devis de février, corrigé en avril 2010, validé par l'Exécutif tant sur le montant d'investissement que sur l'adaptation de la chaudière pour en améliorer le rendement et la consommation,
- la possibilité de se prononcer, ultérieurement, sur une amélioration de l'isolation de la toiture,
- la possibilité de se prononcer, ultérieurement, sur l'implantation de panneaux solaires en fonction des résultats de l'étude en cours,
- le souci de l'Exécutif de porter une attention particulière à l'entretien courant de ses bâtiments communaux qui se traduit, pour le Centre communal, par les mesures ci-après :
 - a. l'usure des supports des sources lumineuses et le vieillissement des appareils d'éclairage dans la salle communale et le local du judo et la nécessité absolue de les remplacer,
 - b. la volonté exprimée par l'Exécutif de favoriser les dispositifs d'éclairage visant à réduire la consommation d'énergie électrique,
 - c. la suite des travaux de peinture sur la façade d'entrée du Centre communal et la porte du garage de l'auberge,
 - d. la mise en conformité du rideau anti-feu sur la scène de la salle communale,
 - e. la pose d'un revêtement en résine sur le sol de la buvette de la salle communale,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des bâtiments du 26 avril 2010,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 250'000.- destiné au remplacement de la centrale de chauffage du centre communal de Compesières et à des travaux de réfection du bâtiment.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements 0810.503.00.

3. *De la porter à l'actif du bilan, 0810.143.00, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir ce montant au moyen de 10 annuités par le compte 0810.331.00 de 2011 à 2020.*
5. *D'attribuer 1% sur le montant des travaux effectifs au Fonds de décoration une fois le projet réalisé.*

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

VII ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE 2010-2011

M. M. Bohren, au nom du groupe DC et Entente communale, propose la candidature de **Mme B. Guex-Crosier** au poste de présidente du Conseil municipal.

M. J. Vallet, au nom du groupe Bardonnex Alternative, propose la candidature de **M. Ch. Hottelier** au poste de vice-président du bureau du Conseil municipal.

Mme I. Micheli Kristof, au nom du groupe Radical, Libéral et Plus, propose la candidature de **M. G. Rana Zolana** au poste de secrétaire du Conseil municipal.

➔ **Ces candidatures sont approuvées par acclamations.**

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Bureau du Conseil municipal

M. M. Bohren adresse ses meilleurs vœux aux membres du bureau du Conseil municipal fraîchement élus. Il félicite et remercie Mme H. Schneuwly pour le travail accompli tout au long de l'année écoulée.

M. Ch. Hottelier se joint à M. M. Bohren. Il a en effet eu beaucoup de plaisir à travailler aux côtés de Mme H. Schneuwly ; il souhaite la bienvenue à Mme B. Guex-Crosier.

Mmes M. Devins, I. Micheli Kristof et M. Th. Schmid félicitent les nouveaux membres du bureau pour leur nomination et remercient Mme H. Schneuwly pour la qualité de son travail.

2. Démission du Conseil municipal

M. M. Bohren informe l'assemblée qu'il renonce à son mandat de conseiller municipal pour des raisons professionnelles. Il adresse ces quelques mots :

*« Monsieur le Maire, cher Alain,
Mme et M. les Adjoints, chère Nicole, cher Georges,
Mme la Présidente, chère Hélène,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers amis,
C'est avec émotion, mais également avec un certain soulagement, que je vais quitter ce Conseil municipal où j'ai siégé pendant très exactement 11 années consécutives.*

11 années c'est long, et pourtant je me souviens encore très bien de cette première séance, de la prestation de serment et de l'appréhension de savoir si je serais à la hauteur des attentes de ceux qui m'avaient fait confiance. J'espère ne pas les avoir déçus et avoir pu, modestement, contribuer à la bonne marche et à l'essor de notre belle Commune.

Pour ma dernière intervention au sein de ce Conseil, j'aimerais exprimer le plaisir que j'ai eu à vous côtoyer, à apprendre à vous connaître, à débattre des sujets les plus divers (parfois dans un contexte de mauvaise fois inimaginable, mais le plus souvent dans un esprit constructif et pour le bien général) et finalement à partager le verre de l'amitié avec vous. Je vous en remercie, parce que tout cela enrichit une vie et crée de beaux souvenirs.

J'aimerais aussi remercier chaleureusement toute l'équipe de la Mairie, Frédérique, Laura, Joachim et mon ami Claude, qui font preuve de beaucoup de patience et de compréhension envers nous, qui sont toujours prêts à nous aider et qui s'assurent que la logistique joue parfaitement. Bravo pour votre engagement et merci pour votre gentillesse.

Un merci tout particulier à Alain, qui ne compte pas ses heures et ses efforts, qui gère cette Commune de main de maître, et qui prend le temps nécessaire à permettre à chacun de comprendre les secrets du fonctionnement d'une commune, de ses finances et de son développement. Alain j'ai eu un énorme plaisir et une véritable fierté à siéger sous ton « règne », tu es un exemple que tes successeurs devraient s'empresse de suivre.

C'est aussi l'occasion pour moi de remercier, avec reconnaissance, ma famille qui m'a soutenu au long de ces années, et qui ne s'est jamais plainte de mes nombreuses absences qui se sont ajoutées à celles, déjà nombreuses, dues à mon activité professionnelle.

Finalement, merci à vous tous pour ces bons moments, pour votre amitié et pour ce que vous aussi faites pour le bien de notre Commune.

En espérant que les élections qui s'approchent se déroulent dans un esprit de respect mutuel et que les prochaines législatures soient aussi productives et constructives que les trois auxquelles j'ai eu l'honneur de participer.

Longue vie à Bardonnex, vive les Bardonnésiens et bonne fin de soirée à tous. »

M. M. Bohren aura le plaisir de recevoir, en préambule de la prochaine séance du Conseil municipal, les membres de cette assemblée pour un cocktail dans son jardin.

C'est avec émotion et grand regret que **Mme H. Schneuwly** prend acte de la démission de M. M. Bohren. Elu en 1999, M. M. Bohren siège depuis 11 ans au sein de ce Conseil, d'abord comme membre puis comme président de la commission des finances et de la sécurité. Nommé à deux reprises président du Conseil municipal, il a toujours su gérer les discussions et faire profiter de ses compétences, de son savoir-faire et de son savoir-être. Il laissera un grand vide au sein de l'assemblée mais Mme H. Schneuwly est certaine qu'il sera remplacé par une personne aussi compétente qu'il l'a été. Au nom du Conseil municipal, elle le remercie pour tout ce qu'il a fait pour la Commune et lui souhaite le meilleur pour l'avenir. Elle espère qu'il pourra pleinement profiter des moments ainsi libérés et de sa famille.

M. D. Fischer adresse, à son tour, ces quelques mots : « *Cher Marc, tu as renoncé, après onze années, à siéger au sein de ce Conseil municipal, dont tu as notamment été nommé président à deux reprises.*

Je voudrais te dire que nous regrettons ta décision mais que nous sommes tous conscients du temps, de l'énergie et de l'investissement que demande un engagement en faveur de la politique communale ; de la difficulté de concilier la vie publique avec la vie privée. Au nom du groupe DC et Entente, et très certainement au nom de tous, je tiens à te féliciter pour toutes les années passées ici. Je voudrais également te remercier pour ta sagesse, tes positions claires et pragmatiques, ton respect de l'opinion d'autrui, ton travail et ta volonté de défendre l'intérêt général. Merci Marc pour ton apport à notre commune. Nous te souhaitons de profiter de tous les instants de ta vie mais si parfois tu devais avoir la nostalgie de cette enceinte, n'hésite pas à venir te joindre au public. »

Même s'il n'a pas toujours partagé les mêmes idées, **M. Th. Schmid** a beaucoup apprécié la qualité d'écoute de M. M. Bohren et il l'en remercie.

3. Lieu-dit « La Planche » - Aire autoroutière

Dans sa séance du 19 mai 2009, le Conseil municipal donnait un préavis favorable à un projet de loi permettant la création d'une aire autoroutière de ravitaillement, d'une zone de développement 3 affectée à l'équipement public (plateforme douanière), et d'une zone de verdure. **M. Ch. Hottelier** signale que la commission de l'aménagement du Grand Conseil a refusé de se prononcer sur le déclassement de la zone prévue et a renvoyé le dossier au Conseil d'Etat.

M. A. Walder confirme, qu'en effet, la commission d'aménagement du Grand Conseil a décidé de ne rien décider et de geler, pour l'heure, le dossier ! Un doute a en effet toujours plané sur l'utilisation de la plateforme douanière projetée. Hormis cette incertitude, le projet d'agglomération prévoit l'éventuelle réhabilitation de la ligne ferroviaire du pied du Salève avec une réouverture des gares d'Archamps, de Collonges-sous-Salève et de Bossey. Une nouvelle gare et des commerces pourraient également être créés à proximité du viaduc où est également envisagé un P+R de 3000 places. Le restoroute devrait aussi être englobé dans ce périmètre.

Il ajoute que la réhabilitation de la ligne ferroviaire est d'un intérêt considérable puisque la liaison reliant Saint-Julien-en-Genevois au PAV (Praille Acacias Vernets), via Annemasse en empruntant le CEVA (ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) prendrait 21 minutes alors qu'un tram reliant Saint-Julien-en-Genevois au centre ville prendrait 45 minutes.

4. Boucle du bus à Landecy

M. G. Rana Zolana demande où en sont les négociations relatives à l'acquisition de terrain en vue de l'installation d'une boucle de rebroussement à Landecy.

M. A. Walder l'informe que les négociations ne commenceront qu'une fois que le plan directeur des transports collectifs 2011-2014 aura été adopté par le Grand Conseil. Lesdites négociations ne seront bien évidemment entreprises que si la desserte est toujours à l'ordre du jour des Transports publics genevois.

5. La politique et les jeunes

M. F. Giacobino a été interpellé par la remarque de M. A. Walder quant au manque d'intérêt des jeunes pour la politique communale. Il précise que M. D. Pittier et lui-même ont moins de 20 ans et qu'il y a quatre ans, un jeune de 18 ans avait été élu au sein du Conseil municipal. Il pense que M. le Maire prenait le cas de son parti pour une généralité ...

M. A. Walder ajoute que pour la première fois, un conseiller municipal prendra part aux jobs d'été !

Son année de présidence se terminant, **Mme H. Schneuwly** prononce ces quelques mots :

*« Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, chers collègues*

Nous arrivons à la fin d'une année politique au sein de ce Conseil où de nombreuses personnes siègent depuis plusieurs années et où l'ampleur que prend notre engagement politique est pleinement entrée dans notre conscience.

La charge de travail au niveau professionnel a considérablement augmenté pour beaucoup d'entre nous. L'exercice d'un mandat politique, les nombreuses soirées de réunions et les longues heures de rédaction de PV, les discussions entre groupes politiques et j'en passe, dépassent de loin les quelques réunions par mois que nombre d'entre nous ont entendu comme moyenne générale. En conséquence, il est important que le travail dans les commissions soit le plus efficace possible pour limiter le nombre et la durée de nos réunions et ainsi augmenter le sentiment de satisfaction de tous les membres. Parmi les différents moyens d'y arriver j'aimerais aborder un point.

Une meilleure définition de l'objectif qu'on souhaite atteindre au début de la réflexion et un « timeout » quand on réalise que les réunions sur un même sujet se poursuivent, nous permettraient de mieux cibler notre progression. Des rapports réguliers avec les responsables de nos groupes politiques respectifs sont indispensables pour permettre des ajustements majeurs à un moment précoce de la réflexion. Il y a eu des égarements, des pertes de temps et de ressources, qu'on aurait pu éviter. Il est improductif de passer des heures à discuter et à chercher des solutions en avançant dans une direction qui est remise en question juste avant son accomplissement. Les présidents de commission, en collaboration étroite avec les membres de l'Exécutif, de Monsieur le Maire et des adjoints, ont une importance majeure et tous les membres de la commission doivent s'interroger régulièrement sur l'orientation de la progression. Est-ce que les moyens financiers et autres démarches sont encore en balance avec le but visé ? Est-ce que l'objectif défini est toujours pertinent ? Nos dossiers seront malheureusement ralentis dans leur progression dans les différentes institutions, mais c'est en dehors de notre pouvoir, faisons au mieux là où nous le pouvons.

Je tiens à remercier Alain Walder, Nicole Mouty et Georges Vuillod pour la qualité de leur travail et pour leur persévérance assidue à faire avancer nos dossiers malgré les difficultés de trouver des répondants disponibles et « en charge » au niveau cantonal. Je regrette si l'une ou l'autre question ou remarque de conseiller a suscité une réaction de méfiance ou a suggéré un manque de confiance : notre rôle et notre souci est de bien comprendre le fond des décisions que vous nous demandez de prendre et, pour ce faire, nous avons besoin d'informations. Cette attitude est un signe de « conscience politique » que nous partageons.

Les personnes qui contribuent largement au bon fonctionnement de la commune sont le secrétaire général Claude Crottaz et ses deux collaboratrices Frédérique Barbe et Laura Corradin, ainsi que Joaquim Aires auxquels j'exprime ma profonde reconnaissance et mes remerciements pour leur travail, leur amabilité et leur disponibilité.

Cette année écoulée était riche en expériences, il était passionnant d'exercer un autre aspect de notre fonction d'élu : assumer un rôle qui semble simple quand les autres s'en occupent, mais qui relève de défis quand il faut prendre des décisions rapidement, rester attentive et concentrée malgré la fatigue de fin de journée et les diverses tensions qui peuvent influencer l'ambiance générale. L'exercice de cette tâche technique était un excellent guide et un bon apprentissage, mes sens se sont affûtés et mon rayon d'attention s'est élargi. Un grand merci aux personnes qui m'ont soutenu durant cette année.

Pour terminer, je souhaite bon vent au nouveau bureau et j'adresse mes vœux de réussite et d'épanouissement à la future présidente ; les femmes, bien que minoritaires dans ce conseil, n'hésitent pas à prendre des postes à responsabilités. Bravo et plein succès Béatrice !

Merci pour votre attention. »

M. A. Walder remercie Mme H. Schneuwly pour son année de présidence et félicite les membres du bureau nouvellement nommés ; il leur souhaite bon vent pour cette dernière année de législature. Il remercie M. M. Bohren pour ces onze années de soutien et de bonne foi de sa part ainsi que pour le travail accompli. M. A. Walder aura l'occasion de le remercier plus concrètement lors d'une prochaine rencontre puisqu'au nom des autorités communales, un cadeau lui sera ultérieurement remis.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement	02.06.10	18h30	Salle des commissions
		24.06.10	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et écoles	17.06.10	19h00	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	21.06.10	20h00	Salle des commissions
	Finances et sécurité	- - -		
	Routes, travaux et emplacements communaux	31.05.10	17h30	Salle des commissions
		08.06.10	18h00	Salle des commissions
	Sociale et culture	01.06.10	20h30	Salle des commissions
		23.06.10	18h30	Salle des commissions

Bureau du Conseil municipal : le 9 juin 2010 – 18h30 à la mairie.

Conseil municipal : le 22 juin 2010 – 20h30 à la salle des Chevaliers.

Sortie du Conseil municipal : le samedi 12 juin 2010

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie l'assistance et lève la séance à 22h05.

Helen Schneuwly, Présidente

Christian Hottelier, Secrétaire

Genève, le 28 mai 2010/fb